

PRIX DE LA 2021 COMMANDITE

Prix de la commandite 2021 - Dépôt des candidatures Foire aux questions

1. *Quelle est la date limite pour soumettre une candidature aux Prix de la commandite 2021?*

La date limite pour soumettre votre candidature est le jeudi 15 juillet 2021 à **midi (HNE)**. Aucune prolongation de délai ne sera accordée, quelles que soient les circonstances.

2. *Combien de pages ma demande devrait-elle compter?*

Toutes les candidatures doivent compter un maximum de trois (3) pages recto, sauf pour les catégories **Agence de l'année, Propriété de l'année et Temple de la renommée**.

Les demandes de candidature pour les catégories Agence de l'année et Propriété de l'année doivent être soumises au format PDF et ne pas excéder deux (2) pages, recto seulement. Les demandes pour la catégorie Temple de la renommée doivent compter 1000 mots maximum.

Les candidatures qui ne respectent pas cette consigne seront rejetées.

3. *Que puis-je inclure exactement dans ma demande?*

Chaque candidature doit inclure les éléments suivants :

- ✓ Documents écrits – maximum de trois (3) pages recto, 8,5 x 11 po
- ✓ Fichiers créatifs (vidéos, photos, etc.) – maximum de cinq (5) éléments

4. *Puis-je soumettre une vidéo pour accompagner ma demande dans la*

*catégorie***Propriété de l'année ou Agence de l'année?**

Non. Nous n'acceptons aucun document complémentaire pour ces catégories (y compris les vidéos et les présentations PowerPoint).

5. Combien de demandes de candidature puis-je soumettre?

Vous pouvez soumettre autant de candidatures que vous le souhaitez. Cependant, veuillez noter qu'un (1) cas peut être soumis dans un MAXIMUM de deux (2) catégories. Également, dans la catégorie Temple de la renommée, le nombre de candidats proposés est limité à deux par personne.

6. Quels sont les modes de paiement acceptés?

Par l'entremise de PayPal, nous acceptons les paiements avec Visa, Mastercard et AMEX.

7. Dois-je créer un compte PayPal pour effectuer ma demande?

Non, ce n'est pas nécessaire.

8. Combien de fichiers créatifs puis-je téléverser?

Vous pouvez téléverser un maximum de **cinq (5)** fichiers par demande – choisissez-les avec soin! Soumettez seulement les éléments qui, selon vous, illustrent vraiment les meilleurs aspects de votre campagne.

Tous les formats sont acceptés (JPEG, MPEG, PDF, QuickTime, etc.), mais les demandes qui excèdent trois (3) fichiers ne seront pas prises en considération. Cela inclut les liens vers des vidéos ou d'autres éléments créatifs qui sont inclus dans le document écrit de votre dossier. Vous pouvez téléverser **six (6)** fichiers par demande de candidature (**5 créatifs et 1 document écrit**).

9. Puis-je sauvegarder une demande en cours?

Oui! Vous pouvez enregistrer une demande en cours et la compléter plus tard.

10. Puis-je demander une prolongation de délai pour soumettre ou payer ma demande de candidature?

Non. Aucune prolongation de délai ne sera accordée, quelles que soient les circonstances. En raison des délais extrêmement serrés pour l'évaluation des candidatures, nous ne pouvons pas accorder de prolongation. Veuillez inscrire la date du **15 juillet 2021** à votre calendrier afin de ne pas l'oublier!